



escroquerie et usurpation d'identité

Par **Vanou39**, le **23/02/2024 à 08:25**

Bonjour, rnrn en décembre 2023, une personne se présentant comme courtier a "candidat prêt taux zero" nous sollicite et met en confiance par téléphone et mail, nous expliquant qu'avec le crédit de panneaux Photovoltaïques que nous avons à Sofinco, nous pouvons être éligible à un prêt taux zero dans une de leurs sociétés sur 166 mensualités de 133€85 et cloturer par anticipation et sans frais le crédit Sofinco. rnrn Nous avons tout transmis les documents nécessaires pour passer en commission. Le dossier a été accepté, de là nous recevons un mail de Cetelem confirmant la bonne prise en compte de notre demande pour un prêt à taux zero, cette personne nous dit que oui ce sera Cetelem. Le 9 janvier 2024 nous recevons un courrier de Cetelem par la poste confirmant l'accord de financement à taux zero sur les conditions de remboursement évoqué et bien précisé sur le Formulaire à l'eco prêt à taux zero qui sera le seul papier signé par nous-même. rnrn Le 15 janvier de nouveau un courrier précisant le virement effectuer et rappelant de nouveau tous les termes. rnrn De là, la personne nous dit que Sofinco devra prélever la somme sur un compte séquestre à notre nom, qu'il faut donc envoyer la somme dessus. Chose que l'on a fait en 5 fois. Entre temps Sofinco nous a envoyé un courrier validant notre demande de remboursement anticipé et notre éligibilité à n'avoir aucun frais, accompagné d'un papier à remplir et leur retourner par mail leur donnant notre accord de prélever le montant final sur le compte séquestre numéro.... rnrn La personne nous envoie même le RIB du compte qui est à notre nom chez SOGEXIA. rnrn Le 15 février surprise sur notre compte un prélèvement de 497€01 de Cetelem. rnrn Je les contacte en urgence, il me dit que le contrat signé au 27/12/23 est un contrat de 66 mensualité (et non de 166) de 497€ par mois (et non 133€85) à un taux de 6,85% (non à 0%), je leur explique la situation, que nous n'avons signé aucun contrat il me dit faire remonter l'information en réclamation et de leur transmettre par mail les 2 courriers reçus en janvier par courrier, que nous serons recontacter, qu'il ne peut pas me communiquer où le contrat a été envoyé pour signature. rnrn Le courtier ne répond plus au mail, et au téléphone c'est un monsieur de l'accueil, soit disant Mr M. toujours en rdv alors qu'avant dans l'heure il rappelait. rnrn J'appelle

sofinco qui me dise que le contrat chez eux est toujours actif, qu'ils ont bien la demande de remboursement anticipé mais que c'est a nous de faire un virement. De la je leur explique leur courrier d'acceptation reçu et l'autorisation de prélèvement compte sequestre que je leur avait retourner, la on me dis a oui compte sequestre c'est procedure differente, mais la nous n'avons rien, renvoyé de nouveau et nous nous remontons l'information. Je le fais.

J'appelle SOGEXIA avec en ma seule possession le RIB. J'explique toute la situation. On m'explique que compte sequestre n'existe pas chez eux. Il me laisse sous entendre que l'argent serait bien encore sur le compte, qu'il faut vite porter plainte pour fraude et potentielle usurpation d'identité, qqu'il ne peut pas a ce stade me fournir les acces au compte il faudra le depot de plainte et demander un RECALL a ma banque en urgence.

Le vendredi 16 fevrier, la plainte est posé et tout documents et mails transmis au dossier.

le depot de plainte est envoyé a cetelem, sogexia et ma banquern

Cetelem reponds par mail que ma demande est bien prise ene compte qu il faudrait les rappeler a tel numéro

mais comme je me doutais, le numero est le standard de base ou nous tombons sur un conseiller a qui il faut tpout rexpliquer, et qui vous sort que lui a l'ecran il n'a rien en reclamation et qu'il ne peut pas nous dire ou le contrat a ete signe, que le service fraude nous recontacteras.

A ce jour biensur, personne n'a rapelerr

notre banque a fait opposition sur les prochains prélevements. et a effectuer le RECALL, nous somme dans l'attente lourde et stressante.

J'ai besoin de savoir si cetelem est bien dans l'obligation de prendre notre en compte, de bien prendre en compte que nous n'avons rien signé et encore moins reçu, qu'ils se sont engagé en 2 courriers a accorder le pret a taux zero et que eux aussi sont en tort pour l'edition d'un contrat tout autre ?

Le temps de recevoir des nouvelles de ma plaintes au tribunal, j'ai besoin de reponse , je suis effondrée et stressé.

Merci pour reponse